

P.4 *porte-voix*
La rivière, une économie à part entière

P.7 *le règlement, c'est le règlement*
Halage et marchepied
Cours d'eau domaniaux ou non domaniaux
Intervenants et compétences

P.3 *mode d'emploi*
Les chemins de randonnées et de services
Gestion et entretien des cours d'eau
La circulation le long des rivières
Tourisme fluvial

P.6 *échos*
Semaine de l'Architecture
Arts plastiques, paysages et économie
Années 30, architecture en Anjou

P.2 *métamorphose*
La rivière au fil des usages et du temps

P.8 *découverte*
Le Loir, la Loire et Montréal
Des paysages sublimes



IMAGO

E D I T O

Au fil de l'eau

L'Anjou se caractérise peut-être d'abord par l'importance de son réseau de cours d'eau. C'est en effet ce maillage, d'une densité exceptionnelle, qui lui donne la douceur d'un climat singulier, qui dessine la qualité de ses paysages, qui harmonise la répartition de ses implantations humaines, qui porte une économie touristique toujours plus vivante, ... et bien d'autres choses encore ; l'eau n'est pas seulement, ici comme ailleurs, source de vie, elle est aussi l'un des fondements de notre identité départementale. La rivière, navigable ou non, reste toujours le plaisir de l'été. C'est pourquoi ce numéro estival d'Imago y est consacré. On verra qu'après une longue période de rejet ou d'indifférence, les collectivités d'aujourd'hui poursuivent la réconciliation entre les hommes et le cours d'eau. La rivière et la ville se marient à nouveau, les infrastructures d'hier, un temps obsolètes, renaissent dans l'agrément de nouvelles fonctions. Il s'agit alors d'une sorte de retour aux sources. Mais chacun sait fragile ce renouveau que les risques de pollutions, nitrates, phosphates et divers pesticides, peuvent à tout moment contrarier.

Christian MARTIN

La rivière

au fil des usages et du temps

Il est de coutume de ne donner à la rivière, aujourd'hui, qu'un rôle touristique lié à ses usages ludiques et de loisir. La rivière ne serait que le lieu de la promenade, de la baignade ou du tourisme fluvial ? Un peu court sans doute tant semblent liées, depuis toujours et pour longtemps, la présence de l'eau et l'économie générale des pays. L'histoire de la rivière se conjugue en trois temps.

D'abord très liée à l'homme, à son activité et à sa survie, elle guide l'implantation des regroupements humains. Elle accompagne l'activité des tanneries, des minoteries et de mille autres activités artisanales ou industrielles qui utilisent sa force et son débit. Elle alimente en eau d'abord puis en énergie les villages qui s'y regroupent parce qu'elle est la source de la vie. Elle est aussi le moyen de l'échange, de la communication entre les hommes et du commerce des marchandises. La rivière est ainsi essentielle, déterminante pendant des siècles, elle est une sorte de concentré de tous les usages de la ville et du village.

Avec l'avènement des moyens nouveaux de la communication entre les êtres, la rivière peu à peu, laisse l'essentiel de son rôle à la route et à la machine à vapeur. La communication comme l'énergie participe d'autres supports et, peu à peu, le chaland laisse la place au train ou au camion et le moulin n'est plus mu par la vitalité du flot mais, bien davantage, par l'énergie thermique issue de la ressource fossile. Même l'électricité se défie de la puissance hydraulique pour préférer, ne serait-ce que dans notre pays, l'éternelle puissance de l'atome. Alors la rivière n'est plus que le vecteur obligé de la gestion des eaux. On cherche à l'oublier en séparant, comme à Angers, la ville de ses berges ou en la cachant, comme à Rennes avec la Vilaine ou à Nantes avec l'Erdre, sous le couvercle de la ville qui en oublie alors jusqu'à l'existence. On a du dégoût pour l'égout ? Après des siècles de connivence, c'est le divorce entre la ville et l'eau. Opérations voie sur berges...



La guinguette de Port-Albert à Feneu

Puis, après peut-être quarante ans de purgatoire, revient le temps de la réconciliation. La rivière renaît parmi les vivants parce qu'elle est de nouveau comprise, par essence, comme une expression de nature et que la nature revient dans le goût ou l'attente des gens saturés d'artifices. Elle est même l'emblème évident de la reconquête de l'eau, valeur universelle qu'on commence à comprendre comme une valeur rare et précieuse. La ressource en eau !

Aujourd'hui, l'eau, la rivière, sont des biens que chacun s'accorde à considérer précieux. La communion d'usage intense d'autrefois et le rejet d'hier font place à une appréciation qualitative nouvelle cherchant, dans la ville surtout mais aussi dans le village, à ravaler ce qui a été déchiré, c'est à dire à reconstruire ce bien privilégié qui existait entre la vie citadine et le cours d'eau. On s'active à la requalification des berges, à la remise en état des ports et des cales, à l'accessibilité du promeneur, à la reconversion du patrimoine. Dès le début des années 1980, le CAUE est appelé par des communes comme Châteauneuf-sur-Sarthe qui, s'interrogent sur le devenir de ces vastes châteaux, minoteries flamboyantes d'une économie chancelante. En d'autres temps le sort réservé à ces "batisses" eut été radical ; alors, déjà, se décidait l'idée d'une reconversion associant les besoins du moment (l'habitat) et la nécessité de la mémoire. Comme si la trace et le projet pouvaient se confondre dans l'harmonie d'une utile convergence.



Maison de la rivière et moulin à Châteauneuf-sur-Sarthe

Même chose pour d'autres objets comme celui, patrimonial, d'une cité de caractère, Chenillé-Changé, qui choisissait à la même époque de donner tout le souffle touristique à une Mayenne en mal de vocation et qui substituait peu à peu, sans les abandonner du reste, la clameur des plaisanciers à la blanche brume des farines.

Et combien d'autres exemples encore ! Quais d'Oudon à Segré, rives de Mayenne au Lion d'Angers, bords de Maine à Angers (pour la seule rive droite il est vrai), projets ambitieux à Juvardeil ou Châteauneuf, reconquête d'Èvre ou Moine, autant de métamorphoses qui, en quelques années, auront totalement redéfini les rapports au cours d'eau. La rivière est une plus value de la qualité de la vie mais peut-elle être aussi un territoire de projet, d'audace ou de modernité, bien dans son temps qui n'est plus celui d'autrefois ? Il semble qu'au fond de cette si heureuse redécouverte sourde aussi la nostalgie de ce qu'elle fut hier (et qu'elle ne sera jamais plus ailleurs que dans l'artifice surané) et la volonté de sanctuariser des espaces dont on semble craindre le fragile équilibre. La question de l'équipement de la rivière, dans l'exacte continuité d'une pratique ancestrale, se pose alors en termes compliqués, voire conflictuels. L'accompagnement d'une vocation touristique nouvelle ne saurait se faire sans l'aménagement et l'équipement de structures adaptées situant, par la qualité et l'authenti-

cité de leur architecture, la rivière comme un paysage participant des valeurs d'aujourd'hui et non plus du temps de la marine à voile. C'est bien faire injure au patrimoine que de ne pas le situer dans la trace du temps mais de l'immobiliser pour toujours dans la marque immuable d'un passé figé. Il n'y aurait donc que l'eau à couler dans le décor à jamais établi de la vallée ? Si l'eau est la vie, la rivière aussi et la vie suppose que le temps soit un permanent renouvellement, que l'espace se façonne de surprises en étonnements et que l'usager d'aujourd'hui ne se moule pas, passivement, dans ce que seul l'héritage lui apporte. C'est à lui de construire.

Ainsi la rivière n'a rien d'un sanctuaire, elle est un territoire de projets.

Depuis quelques années, l'éveil et la con-



Le moulin de Chenillé-Changé

crétisation de ces projets sont largement facilités par la mise en œuvre de procédures nouvelles, intelligentes et participatives. La Convention Régionale pour l'Amélioration des Paysages et de l'Eau (CRAPE) mise en œuvre par le Conseil régional est de celles-là. Elle s'appuie sur un projet de territoire défini par les élus en relation avec les partenaires de l'aménagement et de la gestion du cours d'eau. Cette dimension (parfois malheureusement plus virtuelle que véritablement vécue) est une formidable nouveauté dans l'approche des problèmes liés à la ressource en eau et à la qualité des paysages. On pourrait adjoindre dans l'inventaire des dispositions réglementaires nouvelles, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) qui, en complément (ou fondement) de la dimension spécifique qualitative de la CRAPE, s'intéresse aussi au territoire cohérent, en l'espèce celui du bassin versant.

Si l'on y ajoute certaines orientations arrêtées par les collectivités territoriales riveraines, les actions très volontaristes de quelques groupements professionnels, d'agriculteurs notamment, ainsi que la constance de la politique qualitative du département en matière de gestion des berges et d'entretien du domaine navigable, tout converge pour faire de la rivière un espace de développement. Sans oublier la vitalité (et la vigilance) du milieu associatif (des associations de pêcheurs au Conservatoire de la Loire et de ses affluents en passant par la Sauvegarde) qui assurent que ces territoires d'aujourd'hui ne sauraient se construire sans que la référence à la qualité de l'environnement ne soit présente en permanence. La rivière revient de si loin que ce souci est un souci très largement partagé. ■

B.L.

Les chemins de randonnée et de service *obligations et usages*

La création d'un «chemin de randonnée et de service» en bordure de rivière suppose un élargissement de l'usage habituel du chemin ou de la servitude de halage. Souvent motivée par des objectifs de développement du tourisme fluvial et de randonnée mais également de protection et de valorisation des berges, cette création suppose au préalable une mise à plat du cadre réglementaire. Dans le cas de terrains du domaine privé de l'Etat, il est nécessaire d'établir une superposition de gestion avec le concessionnaire de la voie d'eau pour étendre le droit de passage aux randonneurs. Dans le cadre de terrains privés, il est dans tous les cas obligatoire de maintenir

les espaces libres liés aux servitudes existantes ; l'ouverture au public peut s'effectuer soit par acquisition directe des terrains par la collectivité (acquisition à l'amiable ou par voie de DUP), soit par l'établissement de convention d'usage, cette dernière solution étant la plus fragile sur le plan juridique.

Dans tous les cas, une concertation étroite doit être menée avec les propriétaires qui, en cas d'accord, se voient dégagés de l'entretien de la berge et de la responsabilité civile par rapport à la servitude de halage. ■

J.P.D.

Gestion et entretien des cours d'eau *obligations et incitations*

Les propriétaires riverains ont, de par le Code Civil, la charge de l'entretien des cours d'eau non domaniaux. La loi sur l'eau, par son article 31, donne la possibilité aux collectivités territoriales d'entreprendre les études ou les travaux qui présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence pour l'entretien de ceux-ci. Cette disposition, parfois très contreversée, n'est en fait qu'une réponse actuelle et décentralisée à un problème très ancien auquel le code rural apportait des réponses partielles. Face à la demande sociale, le législateur a fait évoluer les textes en introduisant les termes de patrimoine commun et d'intérêt général.

L'article 2 de la loi pêche de 1984 indique notamment que «la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général» et par ailleurs que tout propriétaire d'un droit de pêche doit, le cas échéant, «effectuer les travaux d'entre-

tien sur les berges et dans le lit du cours d'eau, nécessaires au maintien de la vie aquatique». De plus, la loi sur l'eau dans son article 1 dispose que «l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation» et dans son article 2 que «l'usage de l'eau appartient à tous».

A partir de ces éléments, le législateur a souhaité apporter une réponse incitative et adaptée à chaque situation en instituant à l'article 23 de la loi du 23 février 1995 des plans simples de gestion des cours d'eau non domaniaux. Il s'agit d'une procédure incitative et facultative qui s'adresse à tout propriétaire riverain seul mais pour des raisons de cohérence groupé au sein d'une association. Le plan est agréé par le Préfet pour une durée de 5 ans. des aides publiques sont prévues pour les études (40%) et pour les travaux (20%). ■

J.P.D.

La circulation le long des rivières *obligations et tolérances*

Quel que soit le statut de la rivière, le public n'a légalement pas accès à ses berges, sauf dans le cas des rivières domaniales où existe la servitude de passage réservée aux pêcheurs et à la condition pour ceux-ci de circuler à pied.

Les textes en vigueur concernant la circulation sur les chemins de halage précisent que «sous réserve des règlements particuliers prévus à l'article 9 en ce qui concerne l'exercice de la traction, nul ne peut, si ce n'est à pied, circuler sur les digues et chemins de halage... non plus que sur les chemins de halage construits par l'Etat le long des rivières navigables». Tous les piétons peuvent donc circuler sur le che-

min de halage sans avoir préalablement besoin d'obtenir une autorisation.

Ce texte, qui semble laisser une tolérance aux personnes à pied, est le plus souvent pris dans son sens le plus restrictif concernant les servitudes de halage et de marchepied supposant que la circulation y est interdite aux promeneurs sauf si les terrains grevés de ces servitudes ont fait l'objet d'une acquisition par une collectivité publique ou lorsqu'un itinéraire de promenade et de randonnée inscrit au plan départemental emprunte ces emprises et après passation de conventions avec les propriétaires privés. ■

J.P.D.

Tourisme fluvial

Les rivières domaniales et navigables du bassin de la Maine :

- La Sarthe : 123 km du Mans à Angers dont 45 km en Maine et Loire
- La Mayenne : 125 km de Mayenne à Angers dont 36 km en Maine et Loire
- L'Oudon : 18 km de Segré au Bec d'Oudon
- La Maine : 11 km d'Angers à Bouchemaine

Bateaux habitables sans permis :

Maine Anjou Rivières
Le Moulin
49220 CHENILLE-CHANGE
Tél : 02 41 95 10 83

Anjou Plaisance
Rue de l'Ecluse
49220 GREZ-NEUVILLE
Tél : 02 41 95 68 95

Bateaux promenade

SARTHE

Batterie Promenades
2, rue de Beauvais
49125 CHEFFES-SUR-SARTHE
Tél : 02 41 42 12 12

MAYENNE

Bateau «l'Hirondelle»
Le Moulin
49220 CHENILLE-CHANGE
Tél : 02 41 95 10 83

LOIRE AMONT

Toue «La Saumuroise»
Gabare «Pascal Carole»
Mairie de Saumur
49400 SAUMUR
Tél : 02 41 50 23 26

Bateau «Loire de Lumière»
La Gare
49250 LA MENITRE
Tél : 02 41 45 24 24

LOIRE AVAL

Bateau «La Ligériade II»
Les Gourdinières
49570 MONTJEAN-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 72 81 28

Gabare «La Montjeannaise»
Chalands de Loire
Place du Vallon
49570 MONTJEAN-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 39 08 48

Renseignements complémentaires auprès du Comité Départemental du Tourisme de l'Anjou
Tél : 02 41 23 51 51

La rivière

une économie à part entière

Longtemps abandonnée ou délaissée, la rivière est aujourd'hui au cœur des politiques territoriales et des dynamiques locales. L'Association de la Sèvre nantaise dirigée par Marie-Annick Rannou et la commune de Chenillé-Changé dont le maire, René Bouin est aussi entrepreneur touristique en bord de Mayenne en sont des exemples manifestes. Ces deux acteurs du développement local nous apportent le témoignage de leur expérience.

Imago < Qu'est-ce qui a motivé la création de l'Association de la Sèvre Nantaise que vous dirigez depuis un peu plus de vingt ans ?

Marie-Annick RANNOU < Autrefois, en 1975, 76, c'était l'Etat qui faisait la pluie et le beau temps sur tout le territoire. Nous avons créé une

espèce de contre-pouvoir à ces administrations, qui intervenaient avec des logiques qui leur étaient propres mais qui n'étaient pas forcément des logiques de territoire. Nous avons été compris par tous ceux qui, sur ce bassin versant, étaient un petit peu frustrés par la manière dont fonctionnaient ces administrations.

Par ailleurs, lorsque nous avons commencé à nous intéresser au bassin versant, il y avait très peu de projets, je dirais, de solidarité du bassin versant, même partiellement.

Nous avons donc réuni tous ces gens-là et nous leur avons proposé de créer entre eux une structure, un peu souple, mais pas informelle car une association loi 1901 c'est une association qui a des statuts, qui a des moyens, peu de moyens mais qui en a quand même quelques uns.

Le but de cette association était de réunir les gens pour qu'ils se rencontrent, pour qu'ils se connaissent, qu'ils échangent sur leurs projets et, si possible, que ces projets soient cohérents entre eux. Cette association avait donc ce but-là, c'est à dire un forum, une espèce de forum de réflexions.

Au départ, nous pensions que le bassin versant concernait 105 communes puis nous nous sommes aperçus au fur et à mesure de nos études et de nos réflexions qu'en fait, le bassin versant stricto sensu, c'était 115 communes.

I. < Quelles sont les missions de l'association ?

M.A.R. < Le territoire d'investigation, pour les deux organismes dont je m'occupe, c'est le bassin versant de la Sèvre Nantaise. Notre problématique est fondamentalement une problématique eau, tout ce qui touche à l'eau sur un bassin versant nous intéresse et nous concerne.

Notre bassin versant est donc important, d'une superficie d'environ 2500 km² et nous intervenons pour tout ce qui concerne les problèmes directement ou indirectement liés l'eau. Les problèmes directement liés à l'eau sont tous les problèmes de pollution, les problèmes de crue puisque nous avons une rivière à débit dit "torrentiel", c'est à dire que l'été nous avons peu d'eau et l'hiver nous en avons trop.

Nous nous occupons également de la restauration et de l'entretien des rivières avec de multiples objectifs. Le premier bien sûr, c'est de favoriser l'écoulement des eaux, c'est à dire de redonner à cette rivière son écoulement normal car c'est un peu la première fonction que l'on demande à une rivière, faire couler l'eau correctement. Ensuite, c'est aussi un problème paysager parce qu'une rivière entretenue sur le plan de l'esthétique paysagère c'est quand même beaucoup plus agréable, à la fois pour les gens qui vivent au bord de cette rivière mais aussi pour les gens qui viennent de l'extérieur la découvrir à l'occasion, soit d'une promenade d'un après-midi, soit à plus long terme puisque nous avons une capacité d'accueil touristique assez intéressante.

Nous avons une politique d'entretien des rivières qui date maintenant d'une bonne quinzaine d'années, cela faisait vingt ans que l'on y pensait, on a mis cinq ans à la mettre en place. Nous avons des techniciens de rivières, des syndicats de rivières, des politiques pluriannuelles de restauration et d'entretien.

I. < Quel a été le premier événement lié au tourisme ? De quelle manière avez-vous amorcé la pompe ?

M.A.R. < Il faut amorcer la pompe effectivement et nous avons donc souhaité l'amorcer sur la partie fluviale en nous disant qu'il y avait quand même une infrastructure, une rivière, des vestiges de quais et de cales anciens qui nous permettaient de retracer un peu l'histoire, de revivre un peu l'histoire de cette rivière.

On a commencé à parler du tourisme fluvial en 1982, 83. Au cours de nos assemblées générales, on a fait des petits rapports en montrant l'intérêt des caractéristiques de cette rivière sur la partie fluviale, en montrant les choses intéressantes à restaurer, à valoriser et en essayant de faire revivre la rivière, de créer une animation sur la rivière.

Cette animation, nous avons été obligés de la faire nous-mêmes, l'Association de la Sèvre, puisque nous n'avions pas un intérêt local suffisant. Nous avons donc essayé de créer nous mêmes un produit. Ce produit a été ce que l'on a appelé "des puces d'eau". Ces puces d'eau, c'était des petits bateaux en bois. Nous avons trouvé un architecte naval qui a accepté de construire sept ou huit petits bateaux, à l'ancienne, pas des gabares mais des petits bateaux en bois tels qu'on les voyait sur la Sèvre autrefois, puis nous avons cherché qui pouvait faire fonctionner ces bateaux et nous n'avons trouvé personne. C'est donc le constructeur, motivé pour que ce produit voit le jour et se développe sur la Sèvre, qui a dit : "...tant pis, ce n'est pas notre métier mais on va essayer de gérer le produit à partir de Vertou..." et cela dans des conditions précaires car il n'y avait pas de pontons, etc. Ce produit a tourné plus ou moins, il n'a pas été valorisé comme il aurait dû l'être.

Au départ, c'était des bateaux à propulsion à rames mais on s'est dit que les gens étaient de plus en plus fainéants et ne veulent pas ramer, alors on a mis des bateaux à propulsion électrique et les bateaux ont donc changé de nom, on les a appelé "les Severines". Mais tout ça, c'était du bricolage sur le plan économique et touristique et c'est pour cela que ça n'a pas fonctionné. On a donc abandonné... et le constructeur a repris ses bateaux.

Entre temps, nous avons continué à développer un peu les investigations et nous avons proposé pour stabiliser un peu la rivière sur la partie Vertou-Nantes de réaliser un barrage. Un barrage, qui vienne barrer la Sèvre à la confluence pour permettre sur le plan économique, sur le plan paysager et sur le plan du développement touristique, de développer sur la Sèvre le tourisme avec les canoës, la pratique sportive fluviale, et qui puisse également permettre de développer des bateaux à passagers plus importants, des petits bateaux à propulsion individuels, etc.

I. < Pour quelles raisons voit-on peu de pénichettes sur le bassin de la Sèvre ?

M.A.R. < En ce qui concerne les house-boats, nous avons une rivière qui est trop courte, la partie navigable est trop courte, en tout cas sur la Sèvre Nantaise, elle doit faire à peu près 20 à 25 km. Par contre, ce que nous envisageons c'est de monter un projet avec le bassin de la Maine, avec l'Erdre pour permettre une circulation ou offrir une circulation aux gens qui viennent de la Maine, qui redescendent la Loire, qui peuvent remonter sur l'Erdre, faire une escale sur la Sèvre. Il y a des choses à faire sur la Sèvre et sur la Loire maintenant et il faut les faire connaître.

Nous avons participé à la brochure qui a été réalisée par la Région des Pays de la Loire en collaboration avec la Région Bretagne et qui met en valeur les plus beaux sites des rivières navigables.

Nous avons posé notre candidature pour trois sites : le site de Vertou, le site de Saint-Fiacre- sur-Maine et le site de Château-Thébaud.

I. < Et votre force de conviction par rapport aux élus ? Est-ce l'incitation financière ?

M.A.R. < Notre force de conviction, c'est notre sérieux d'abord, c'est notre compétence, c'est la première chose. Il faut parler aux gens, sérieusement, il faut leur montrer les aspects techniques du problème, les aspects commerciaux et les aspects financiers aussi.

Nous sommes là pour les aider d'abord à réaliser sur le plan technique en apportant des conseils et des compétences, les aider à mieux promouvoir les sites et à les intégrer dans des projets

plus globaux car c'est toujours plus facile à vendre. Vertou à vendre tout seul, ce n'est pas évident, Saint-Fiacre à vendre tout seul ce n'est pas évident mais Saint-Fiacre, Vertou et Pont Caffino dans un projet, dans un produit que l'on peut valoriser et où l'on peut toucher énormément de gens, ça c'est fondamental. Les élus le comprennent évidemment et sont associés étroitement à cette démarche.

Notre rôle est aussi de leur apporter les moyens financiers, pas directement parce que nous n'avons pas d'argent mais en allant chercher les partenaires, en leur faisant connaître toutes les possibilités financières.

Voilà en gros notre travail d'association pour le développement du tourisme fluvial sur la Sèvre Nantaise. ■



Le Château de Chenillé-Changé

Imago < On parle des richesses de la rivière...



René BOUIN < On a la chance d'avoir un véritable trésor avec nos rivières.

Je me souviens lorsqu'on a démarré le tourisme fluvial, c'est le Préfet de l'époque, Jean-Marie Robert, qui nous avait réunis, un certain nombre, les maires en particulier, pour dire : "il y a un trésor, il y a une richesse constitué par les rivières, il faudrait peut-être faire quelque chose !".

Je passe sur tout l'historique, comment j'ai démarré le fluvial. C'est parti après une visite en Angleterre où j'ai découvert, en passant un pont, qu'on voyait une trentaine de bateaux en aval et une vingtaine de bateaux en amont... "Pourquoi pas chez nous ?".

J'ai donc démarré avec 3 bateaux, pour donner... j'allais dire... le bon exemple en tant que responsable à l'époque du P.A.R. (Plan d'Aménagement Rural) pour le Segréen. Une fois ces 3 bateaux

mis sur l'eau, je pensais que ça allait susciter des vocations ; en réalité, pas beaucoup, c'est pourquoi de trois, je suis monté à 10, à 15, à 20 et à 43 bateaux aujourd'hui.

La clientèle de ce tourisme fluvial est en majorité composée d'étrangers, de l'ordre de 60%. Nous avons donc 40% de français qui viennent de la région parisienne, du nord et de la région la plus proche. En ce qui concerne les étrangers, nous avons un tiers de Suisses, un tiers d'Allemands et un autre tiers d'Italiens, un petit peu moins d'un tiers dans toutes ces origines étant donné qu'il y en a qui viennent d'autres régions, l'Australie en particulier, qu'ils apprécient également.

I. < Qu'est-ce qui se passe au-delà de la rivière, est-ce qu'il y a une incidence du tourisme fluvial sur l'arrière-pays ?

R.B < Oui, sur l'arrière-pays. Depuis des années et aujourd'hui c'est un peu reconnu, je dis que les rivières, en ce qui concerne le tourisme, doivent faire jusqu'à 6, 7 km de large. Je m'explique : 3 km d'un côté, 3 km de l'autre, tous les villages qui sont dans ce périmètre doivent être intéressés par le tourisme fluvial, étant donné que les gens peuvent très bien y aller à pieds ou bien à bicyclette. Pratiquement tous les bateaux partent avec une bicyclette, étant donné qu'on en a une centaine à louer ici. La rivière fait plutôt 6 km de large que 100 m de large comme on aurait coutume à le dire.

I. < Quel bilan le Maire de Chenillé-Changé fait de l'incidence du tourisme fluvial sur l'économie locale ?

R.B < C'est très important, je peux dire, sans me vanter, que la petite commune de Chenillé-Changé avec 149 habitants est sauvée et pour longtemps grâce à la vocation touristique de sa commune. Grâce à mes prédécesseurs, en tant que Maires, la commune a été préservée au point de vue architecture et au point de vue ambiance générale. Depuis une vingtaine d'années grâce aux bateaux, pour commencer, grâce au château avec son jardin qui est reconnu, grâce à un 1^{er} Prix National du Patrimoine en 1988, grâce à un 1^{er} Prix National pour village fleuri en 1990, grâce à la mobilisation de toute la population qui

s'est prise au jeu du village fleuri et du maintien du patrimoine, la commune a eu une 1^{ère} fleur, puis une 2^{ème} et on vient d'avoir une 3^{ème} fleur. Tout cela grâce aux gens de la commune.

I. < Le tourisme fluvial en ce moment : c'est en progression ? en régression ? en stagnation ?

R.B < Le tourisme fluvial aurait tendance à se maintenir, globalement cela ne va pas mal, quoi. On a la chance ici d'avoir 360 km de rivières aménagées, c'est à dire entre Laval-Angers en ce qui concerne la Mayenne, Le Lion d'Angers-Gréville en ce qui concerne l'Oudon et je reviens sur Angers jusqu'au Mans en ce qui concerne la Sarthe et une petite partie de la Maine.

I. < Est-ce que les autres communes jouent le jeu de l'aménagement de la rivière, du traitement des berges, du traitement du paysage ?

R.B < Je pense et suis même sûr qu'il y a un mouvement maintenant, j'allais dire un mouvement général, qui veut que l'on aménage les berges et que l'on essaye de garder l'intérêt de toute cette vallée de la rivière et de ses villages, c'est nécessaire.

I. < Vous me dites un mot sur le S.A.G.E ?

R.B < En ce qui concerne le S.A.G.E, je pense que c'est une bonne chose, que toutes les communes intéressées de loin ou de près par nos rivières, quand je dis de près ce sont les riverains de la Mayenne mais de loin ce sont ceux qui sont ne serait-ce qu'à côté d'un ruisseau, qui va aller couler dans une petite rivière, qui elle-même va revenir couler dans la Mayenne, on est tous intéressés.

I. < C'est une politique de bassin ?

R.B < Exactement, parfaitement.

I. < Vous êtes le Maire d'une commune rurale donc il y a beaucoup d'agriculteurs j'imagine...

R.B < Il y a un petit peu d'agriculteurs.

I. < Vous êtes en tout cas dans une région très agricole. N'y a-t-il pas une ambiguïté ou une opposition entre l'économie

agricole productiviste et la défense de l'environnement, la qualité de l'eau, etc ?

R.B < En tant que Maire de Chenillé-Changé je suis mal placé pour répondre. Moi je n'ai pas de problème ou je ne m'en rends pas compte.

I. < Il peut y avoir des problèmes qui se passent en amont...

R.B < Oui sûrement, effectivement, de temps en temps on voit de la mousse qui arrive sur la rivière, il faut bien qu'elle vienne de quelque part.

I. < C'est l'intérêt d'un S.A.G.E. ?

R.B < Oui, exactement. Il y a certainement des aménagements, des choses à faire parce que je me rends compte qu'il y a quelques dizaines d'années lorsque l'eau montait, elle montait de 10 à 20 cm dans la journée, c'était un maximum. Aujourd'hui, ce n'est pas rare de voir l'eau monter de 80, 90 cm dans la journée, cela pose beaucoup de problèmes. On parlait tout à l'heure de tourisme fluvial, de voir ces mini crues qui arrivent à toute allure, ça devient un véritable problème. Sur la Mayenne peu mais sur la Sarthe oui, mais là c'est un tout autre débat.

I. < Cela devient un problème pour la navigation ?

R.B < Oui pour la navigation, de voir ces crues ou ces mini-crues dont on ne parlait pas dans le temps.

I. < Un mouvement de yo-yo...

R.B < Oui complètement...

I. < C'est lié à quoi ? à l'arrachage des haies ? à l'imperméabilisation des sols ?

R.B < Moi, je ne suis pas ingénieur bien entendu mais je me rends compte des choses. Je le dis et on me répond que ce n'est pas vrai. Autrefois, on me répondait même, il y a vingt ans, que les statistiques disaient exactement le contraire. ■

L'intégralité des interviews de Marie-Annick Rannou et de René Bouin est disponible sur simple demande au CAUE.

Arts plastiques

paysages et économie

Grâce au soutien du Conseil général, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Fond Régional d'Art Contemporain, du Rectorat et des partenaires locaux, le projet porté par le CAUE depuis 1998 sur le thème "Arts plastiques, Paysage et Économie" est maintenant sur les rails et débutera en octobre 2000 pour se conclure durant l'été 2001. Rappelons qu'il s'agit de la mise en relation d'un artiste, d'un paysage emblématique de l'Anjou et d'une activité économique. Les 5 sites retenus sont le Clos Cristal à Parnay, les ardoisières à Trélazé, le village des Rairies, le musée de la vigne et du vin à Saint-Lambert-du-Lattay et la colline des Gardes à Saint-Georges-des-Gardes. La campagne commencera au moment des vendanges par l'intervention de Jacques VIEILLE, sculpteur, sur le site du clos Cristal, lieu magique de la production de Champigny. A l'issue de cette installation et durant tout l'hiver 2000-2001, avec le soutien du FRAC notamment, un travail de sensibilisation et de pédagogie sera dispensé dans chacun des pays concernés par les sites. Quatre artistes interviendront au printemps sur les 4 sites retenus. Ceux-ci sont en cours de sélection mais on sait déjà que Éric DIETMAN interviendra dans le cadre de Saint-Lambert-du-Lattay et de son Musée de la Vigne et du Vin.

Au delà de ces cinq prestations d'artistes, placées dans la cohérence d'un paysage remarquable d'une économie locale induite, l'été 2001 verra la mise en œuvre d'un itinéraire de découverte des œuvres et de leur site. Cette itinéraire sera proposé dans le cadre d'une

publication très largement diffusée dans le réseau des collectivités et des OTSI (Office de tourisme, syndicats d'initiative).

L'enjeu est de donner le goût à voir la création contemporaine et de faire aussi de notre département, au delà ou dans la mise en perspective de son patrimoine traditionnel, un espace de modernité. ■

B.L.

Années 30

architectures en Anjou

Le CAUE prépare une exposition ou une publication sur des architectures et l'ornement des années 30 en Anjou à partir des exemples de La Maison Bleue et de l'Hôtel d'Anjou à Angers ainsi que de la piscine de Rou Marson. Un travail de recherches archivistiques sur les architectes Jusserand et Brunel est d'ores et déjà achevé. L'apport de connaissances et de collaborations complémentaires serait apprécié. ■

B.L.

Semaine de l'architecture

bilan de l'édition 2000

L'édition 2000 de la Semaine de l'architecture s'est déroulée du 27 au 31 mars. Son bilan est plus que positif. Organisée conjointement par le CDDP (Centre Départemental de Documentation Pédagogique), les Syndicats d'architectes et le CAUE, cette semaine est un moment fort de la sensibilisation des scolaires à l'actualité de la ville et à la qualité de l'architecture. 27 établissements (principalement des collèges) ont été ainsi mobilisés et 777 jeunes ont participé à la visite de l'un des 23 bâtiments proposés. Dans la quasi totalité des cas, la visite bénéficiait de la présence de l'architecte concepteur. Toutes étaient également accompagnées d'un architecte du CAUE. La visite, souvent sollicitée par les enseignants en Arts plastiques (l'éveil à l'architecture est au programme de cette discipline), s'inscrit dans le cadre d'une pédagogie plus large, est préparée en classe et fait l'objet d'une évaluation. Seule ombre au tableau de



QUELQUES PARCS A THÈME DES USA ET D'EUROPE

A l'initiative du Conseil général et dans le cadre des réflexions préalables à l'éventuelle mise en œuvre d'un parc du végétal en Anjou, deux voyages d'études ont été organisés afin de découvrir les parcs de Knott's Berry farm, de Bonfante gardens et de Cypress gardens au États Unis ainsi que les parcs Astérix, André Citroën et de Efteling en Europe. Ces visites correspondaient aux opérations maîtrisées par les trois groupements retenus dans le cadre du marché de définition simultané lancé cet hiver par le Département. A cette occasion le CAUE a produit un film de 40' présentant les 6 parcs visités. Ce film est visionnable sur simple demande au CAUE.

ARCHITECTURE DES ANNÉES 30 EN ANJOU

Le CAUE prépare une exposition ou l'édition d'un ouvrage sur l'architecture des années 30 en Anjou à partir des exemples de la Maison Bleue et de l'Hôtel d'Anjou à Angers.

BEAUBOURG REVISITÉ

Le centre Georges Pompidou vient de connaître une restructuration complète. Le CAUE propose la visite du bâtiment sous la conduite d'un architecte le jeudi 6 juillet au matin. L'après-midi complètera cette re-découverte par la visite du Conservatoire de la Musique. Ces visites s'inscrivent dans la promotion d'une architecture des lieux de spectacle et de culture que mène actuellement le CAUE et qui doit faire l'objet d'une publication régionale dès la rentrée 2000. Inscription dès que possible auprès du CAUE, rendez-vous sur place, place Beaubourg à 10 heures.

édition

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du C.A.U.E. de Maine-et-Loire

L'assemblée générale du CAUE qui s'est tenue le 19 mai dernier à Saint-Mathurin-sur-Loire a été l'occasion de découvrir ou redécouvrir les bords de Loire entre Saint-Mathurin-sur-Loire et La Méritré ; après la passionnante visite de l'Observatoire de la Vallée de l'Anjou organisée par Monsieur GUIHAUME, une promenade commentée à bord du «Loire de Lumière» a offert à ses passagers un nouveau regard sur la vie et l'histoire du fleuve, ballade ligérienne pour un avant goût de vacances au bord de la Loire ; la douceur du soleil en moins !

ILS PRENNENT MÊME DES CONGÉS !

Vos conseillers prennent des vacances mais le CAUE continue et assure! Vous ne pourrez pas facilement joindre Brigitte CANY du 31-07 au 18-08, Vincent CAZALS du 31-07 au 18-08, Jean-Pierre DUCOS du 31-07 au 18-08, Jean Marc FOUCAULT, du 11-08 au 04-09, Sophie GABORIAU du 19-07 au 09-08, Bruno LETELLIER du 01-07 au 07-07 et du 31-07 au 16-08, Denis MANCEAU du 17-07 au 04-08, Guillaume RACHEZ du 21-08 au 01/09, Dominique SERVANT du 24-07 au 05-08, François TRÉNIT du 17-07 au 28-07 et du 14-08 au 18-08. Et Muriel BOUVIER attend calmement mais avec impatience son deuxième bébé, ce qui vous prive de ses conseils jusqu'à l'automne.

visites

rendez-vous

vacances d'été



Le règlement c'est le règlement

Halage

et marche-

Trois servitudes se superposent le long des cours d'eau navigables en application de l'article 15 du Code du Domaine Public Fluvial :

- du côté du chemin de halage (côté écluse), on ne peut planter d'arbre ni se clore par haie ou autrement qu'à une distance de 9,75m de la rivière ; un espace libre de 7,80m doit être maintenu à l'usage de la navigation. L'ensemble de cet espace libre constitue la servitude dite de halage,

- de l'autre côté, un espace libre de 3,25m doit être maintenu à l'usage du service de la navigation ; cet espace constitue la servitude dite de marchepied,

- en application de l'article 235-9 du Code Rural, un espace libre de 3,25m doit être également laissé sur les deux rives à l'usage des pêcheurs,

Pour les rivières domaniales rayées de la nomenclature des voies navigables (cas de la Loire), un espace libre de 3,25m doit être laissé sur chaque rive à l'usage des services chargés de la police et de l'exploitation du cours d'eau ainsi qu'un espace de 1,50m à l'usage des pêcheurs. ■

J.P.D.



Intervenants et compétences

sur les rivières du département

- ETAT : police de l'eau et de la navigation sur les rivières domaniales et navigables (service maritime et de navigation de la DDE) ; service technique des collectivités pour les rivières navigables ; police de l'eau sur les rivières domaniales non navigables (DDAF)
- REGION : Gestionnaire de la voie d'eau ; transfert des compétences de l'Etat en 1989 et concession donnée au département ; gestion de la Loire aval confiée au Voies Navigables de France ; définition et coordination de la politique d'aménagement et du développement du tourisme.

- DEPARTEMENT : concessionnaire de la voie d'eau sur les rivières navigables du bassin de la Maine et la Loire amont ; entretien de la voie d'eau, gestion des barrages, berges, écluses, maisons éclésières, chômage...
- SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES RIVIERES NAVIGABLES DE L'ANJOU : aménagements touristiques des rivières et de leurs abords.
- CRT - CDT : Promotion et suivi des projets touristiques. ■

J.P.D.

Cours d'eau domaniaux

ou non domaniaux

Les cours d'eau domaniaux sont propriété de l'Etat. Cette situation impose certaines servitudes aux propriétaires riverains dans le cas de rivières navigables ; le sol demeure leur propriété mais certains droits s'exercent au profit des bateliers et navigateurs (servitude de halage et de marchepied, servitude de passage pour les pêcheurs). L'entretien du cours d'eau est assuré par le gestionnaire de la voie d'eau mais les riverains doivent assurer celui de leur propriété (berges).

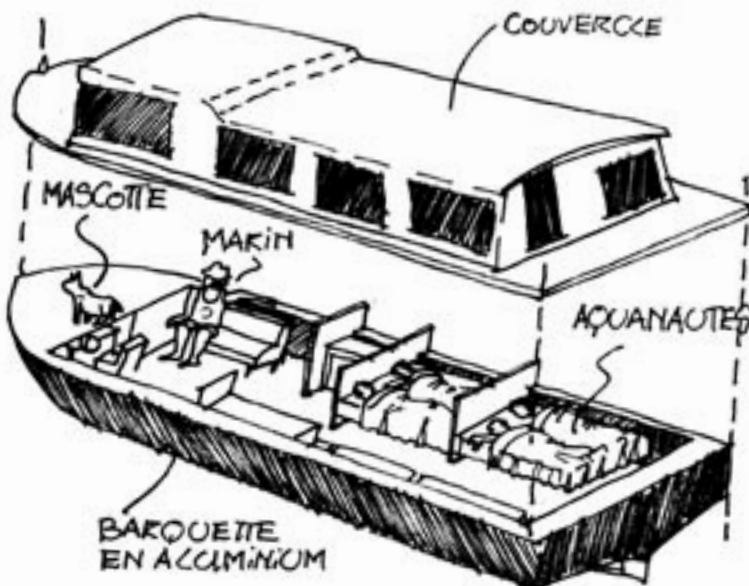
Pour les cours d'eau non domaniaux, les riverains ont droit de propriété jusqu'à la moitié du cours d'eau. Ils ont droit d'usage de l'eau, d'extraction de produits naturels à condition de ne pas modifier le régime des eaux.

En contre-partie, ils ont obligation de curage du cours d'eau (article 98 du Code Rural). Une servitude de passage de 4m à partir de la rive est prévue pour les engins mécaniques de curage et de fauchage mais il n'existe pas de servitude de passage pour les pêcheurs ni a fortiori pour les marcheurs. ■

J.P.D.



RECETTE : AQUANAUTES EN PAPILOTTES



- Placer dans une barquette en aluminium, quatre beaux aquanautes
- Mettez-les dans le sens de la longueur.
- Nappez les d'un peu de vapeurs d'essence (à faible indice d'octane).
- Rajoutez pour la déco un marin d'eau douce et une petite mascotte.
- Fermez la papillote par un couvercle en polyester.
- Laissez dériver au soleil dans un bain-marie de votre choix jusqu'à la prochaine écluse.
- Puis éclusez..... avec modération.

La case à CAZALS

Il était une fois

le Loir, la Loire et Montréal

Vaux, Prignes, Igerelles, Chauffour, Chalou, Gouis... elles sont au nombre de seize et auraient pu à elles seules changer le cours du Loir et son histoire. Une drôle d'histoire, en effet, qui commence en l'an de grâce 1642. Nous sommes alors à la Flèche et le sieur Le Royer de la Dauversière, lieutenant de l'armée royale décide avec une poignée de recrues de gagner les Amériques pour y défendre «ces quelques arpents de neige» que Louis XV bradera plus tard. Il engage sa flottille sur le Loir à Port Préluneau d'où il gagnera Nantes puis sur d'autres bateaux, l'Atlantique et le Québec. Là, avec ses compagnons, il fondera une garnison qui portera le nom de Montréal. Trois siècles et demi plus tard (en 1992), les noms de Vaux, Pignes, Igerelles, Chauffour, Chalou... renouent avec une autre aventure humaine à l'occasion du 350^{ème} anniversaire de la fondation de Montréal.

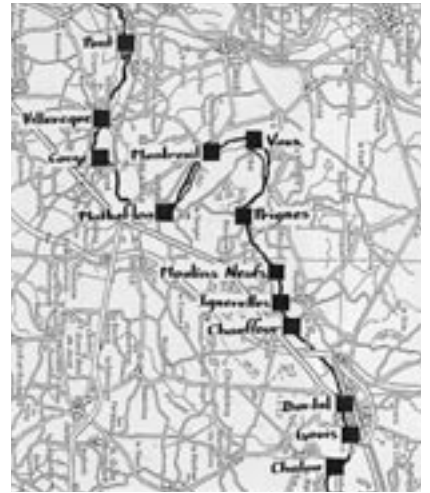
Une aventure, un projet : refaire depuis la Flèche le périple de Le Royer de la Dauversière, mais le Loir n'est alors plus navigable. La construction de seize écluses serait nécessaire pour accomplir le voyage commémoratif.

Un projet, un homme : la société L2M fondée par B. Chapron (Loir, Loire, Montréal) est chargée de réaliser l'opération de remise en navigabilité du Loir.

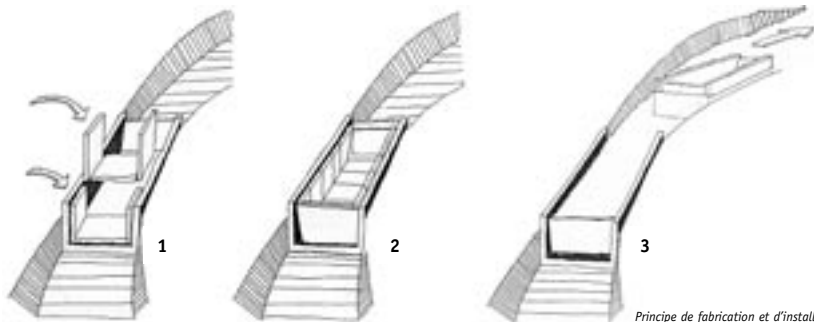
Mais reconstruire une écluse avec la technologie mise en œuvre il y a un siècle et demi sur la Sarthe et la Mayenne a un coût de 8 à 12 MF par écluse, c'est inenvisageable. Le concept singulier de B. Chapron en diminuant le coût par cinq rend alors l'opération crédible.

Par la préfabrication en petits éléments du corps de chacune des seize écluses (Prignes, Igerelles, Chauffour...) leur acheminement est rendu aisé sur le lieu d'assemblage.

Autre originalité du projet, l'assemblage qui s'opère telle une seconde peau à l'intérieur de



Localisation des barrages



Principe de fabrication et d'installation des écluses

plus grosses écluses appelées écluses-mères. Ces dernières une fois mises en eau libèrent les écluses-filles qui par flottaison sont amenées sur leur lieu d'échouage.

Cette belle idée conçue comme une véritable œuvre moderne de génie civil aurait pu voir le jour si la guerre du Golfe, en accaparant diplomates et ministres dont la signature était nécessaire au lancement de l'opération, n'avait pas eu lieu. ■

V.C.

Des paysages sublimes

aux "eaux étroites"

Découvrir la qualité exceptionnelle des paysages liés à l'eau est, dans notre département, un exercice auquel on se plie avec bonheur et facilité dans le quotidien des déplacements tant sont variés les sites et fréquentes les émotions du regard. On pense à la Loire bien sûr et aux scènes offertes, chaque jour de l'année, depuis la levée, entre Saint-Mathurin et la Bohalle, face à Saint-Maur ou à la tour de Trèves, dans la perspective laiteuse du soir où se dégage alors la silhouette du château de Saumur. Et on n'oublie pas la Loire des

Mauges et l'extraordinaire spectacle du fleuve sous un ciel tourmenté depuis Saint-Florent-le Vieil ou les hauteurs de Champtoceaux. On pense aussi aux trois rivières et aux épisodes romantiques de la vallée du Loir, à l'authenticité agraire de la Sarthe, aux grandes frondaisons de la Mayenne ou à la façade de Reculée que réserve la Maine, à Angers. On pense encore à la Moine qu'on découvre sans y prendre garde depuis les détours de Monfaucou. On pense à tout cela et à bien d'autres lieux encore.

Et puis, si l'on cherche enfoui le souvenir d'une émotion complexe où le rapport à la rivière est fait de convergences, alors on se souvient des boucles argentées de l'Evre, au lieu-dit le Courossé, tout près de La Chapelle-Saint-Florent. Il n'y a pas ici que la réminiscence de ce qu'en écrit Julien Gracq. Il n'y a pas que la révélation d'une géographie qui laisse deviner la très proche Vallée alors que l'intimité du bocage ne dévoile rien encore. Il n'y a pas que ce cheminement qui, de marches en marches, situe le promeneur dans la variété des échelles et des rapports au site. Il n'y a pas que la présence forte et la charge puissante d'une spiritualité très ancrée. Il n'y a pas que

la découverte subreptice de ce décor de théâtre, au pied du coteau abrupt, ruines oubliées d'usages passés que l'imagination ne parvient pas à reconstruire vraiment. Il y a tout cela mêlé dans ce passage spécifique du grand paysage à l'intime situation, trait d'union restitué, au bord d'une eau tranquille. C'est un concentré de plaisir qui résume ce que le département donne à voir et à ressentir. ■

B.L.



Les bords de l'Evre

IMAGO n°11 juillet 2000 - Publication trimestrielle du CAUE 49

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire

Maison des maires - 9, rue du Clon - 49 000 ANGERS
 Téléphone : 02.41.18.10.00
 Télécopie : 02.41.18.10.10
 Email : caue49@imaginet.fr

Directeur de la publication, Rédacteur en chef : Bruno LETELLIER
 Ont contribué à la réalisation de ce numéro :
 Vincent CAZALS - Jean-Pierre DUCOS - Bruno LETELLIER -
 Catherine DADDOUCHE
 Interviews : Vincent CAZALS et Bruno LETELLIER
 Maquette : Mickaël BOUGLÉ et Jocelyn PROUFF

Dépôt légal : Octobre 1997
 Imprimerie : SETIG
 N° ISSN : 1282-5204